

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : MHM SAS

Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		401		406						
	Autres	410	550	412		411		410	550					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		421		420						
	Constructions	430		432		431		430						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	21425	442	10850	441		440	32275					
	Installations générales agencements divers	450		452		451		450						
	Matériel de transport	460		462		461		460						
	Autres immobilisations corporelles	470		472		471		470						
Immobilisations financières		480		482		481		480						
TOTAL		490	21975	492	10850	491		490	32825					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations incorporelles				500	260	502	290	501		500	550			
Immobilisations corporelles	Terrains			510		512		511		510				
	Constructions			520		522		521		520				
	Installations techniques matériel et outillage industriels			530	3640	532	3570	531		530	7210			
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542		541		540				
	Matériel de transport			550		552		551		550				
	Autres immobilisations corporelles			560		562		561		560				
TOTAL				570	3900	572	3860	571		570	7760			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5								
		6	7	8	9	10								
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
					Court terme *	Long terme								
						19 % *	15 % ou 16 % *	0 % *						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)							
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	581	582	584	586	581	587	589						
Plus-values taxable à 19 % *				579	Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).							591							
TOTAL					596	585	597	599						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI, joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.